

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service des Forêts et de la Faune
du canton de Fribourg

Association Fribourgeoise
d'Economie Forestière

Non à la coupe des subventions fédérales pour les soins aux jeunes forêts!

Le Service des Forêts et de la Faune du canton de Fribourg (SFF) et l'Association Fribourgeoise d'Economie Forestière (AFEF) s'insurgent contre la coupe rase dans les subventions fédérales pour les soins aux jeunes forêts dévoilée dans la planification budgétaire de la Confédération. Ce plan prévoit une diminution de 50% de l'engagement de la Confédération dans l'économie forestière. Celui-ci passera de 14 millions de francs à sept millions pour la période 2012-2015.

Dans un courrier signé du chef du SFF, Walter Schwab, et du député Gilles Schorderet, président de l'AFEF, le Service des Forêts et de la Faune du canton de Fribourg et l'Association Fribourgeoise d'Economie Forestière ont fait savoir leurs doléances et leurs arguments aux élus fribourgeois siégeant sous la coupole fédérale, au conseiller d'Etat directeur des Institutions de l'agriculture et des forêts (Pascal Corminboeuf) ainsi qu'à l'office et aux associations fédérales concernées (Office fédéral de l'environnement, Conférence des directeurs de forêt et l'Economie forestière suisse), tout en leur demandant de tout mettre en œuvre afin que le produit «Economie forestière», initialement doté de 14 millions de francs par an, ne soit pas réduit à sept millions de francs de subventions fédérales pour la période 2012-2015.

Le projet du Département fédéral des finances du 25 février 2010, relatif au réexamen des tâches, et plus précisément la liste A des mesures découlant du réexamen des tâches et devant être mises en œuvre dans le cadre du PCO 2011-2013, prive la forêt de moyens fédéraux importants.

L'Association Fribourgeoise d'Economie Forestière ainsi que le Service des Forêts et de la Faune désapprouvent cette coupe drastique en s'appuyant sur les arguments ci-après.

Relevons d'abord que le produit dénommé «Economie forestière» réunit trois activités:

- Les soins aux jeunes peuplements, partie principale consacrée à la sylviculture proche de la nature
- L'élaboration des bases de planification, comme les plans forestiers régionaux, et la cartographie des stations forestières
- La création d'unités de gestion (comme les corporations forestières du canton de Fribourg) et d'organisations de vente des bois.

A Fribourg, pour la période 2008 à 2011, environ 80% de la subvention fédérale de 600'000 francs, soit environ 480'000 francs, ont été affectés annuellement aux soins aux jeunes peuplements.

Au niveau suisse, et davantage encore dans le canton de Fribourg, le produit fédéral «Economie forestière» concerne principalement les soins aux jeunes peuplements. Ce sont des interventions déficitaires dans les premiers stades de développement de la forêt. Il s'agit d'une étape très importante

pour guider les jeunes peuplements vers les forêts adultes de demain, afin qu'elles puissent assumer leurs diverses fonctions, qu'elles soient stables, proches de la nature, diversifiées et contenant des bois de qualité. C'est durant ces stades de développement très dynamiques qu'il faut intervenir pour que se forment la composition voulue en essences (le mélange), la vitalité et la qualité des tiges, la stabilité du peuplement et sa structure étagée. Le canton de Fribourg a été très fortement touché par l'ouragan Lothar et la prolifération des bostryches. Les propriétaires forestiers et le canton ont beaucoup investi dans la reconstitution des forêts après Lothar. Cette réduction massive du soutien fédéral provoquera l'abandon des soins par les propriétaires.

La Confédération projette de réduire ses crédits dans un domaine d'activité générant du travail sur le terrain, de surcroît dans les régions décentralisées. Cela s'inscrit en totale contradiction avec les efforts déployés par la Confédération et le canton de Fribourg pour la relance économique censée faire bonne suite à la crise financière.

Légalement, la conservation qualitative des forêts est une tâche partagée entre la Confédération et les cantons. Les soins aux jeunes peuplements entrent dans ce créneau. Ce retrait unilatéral de la Confédération obligerait ainsi les cantons et les propriétaires forestiers à supporter seuls les frais inhérents. Une telle situation nous apparaît inconcevable.

**Service des Forêts et de la Faune
du canton de Fribourg**

**Association Fribourgeoise
d'Economie Forestière**